



Communiqué de presse AG/PAL/938

Comité pour l'exercice des droits
inaliénables du peuple palestinien
279^e séance – après-midi

L'OBSERVATEUR DE LA PALESTINE PROPOSE LA TENUE D'UNE RÉUNION INTERNATIONALE SUR LA QUESTION ISRAËLO-PALESTINIENNE AU DÉBUT DE LA PROCHAINE SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Comité pour l'exercice du droit inaliénable du peuple palestinien a examiné aujourd'hui différents points relatifs à l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient et la situation dans le territoire palestinien occupé. À cette occasion, la possibilité de convoquer une réunion internationale sur la question israélo-palestinienne à New York entre le 27 septembre et le 1^{er} octobre 2004 pendant la semaine du débat général de l'Assemblée générale a été évoquée par l'Observateur permanent de la Palestine, Nasser Al-Kidwa. Cette réunion se tiendrait dans le souci d'arrêter un consensus sur la manière dont la communauté internationale devrait contribuer à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. Cette proposition a reçu le soutien du représentant de la Malaisie qui a souhaité à cette occasion la participation du Mouvement des non-alignés (MNA), de l'Union européenne, de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, des groupes des États d'Amérique centrale et d'autres organisations régionales.

Au cours de la présentation des activités du Comité depuis sa dernière réunion d'avril dernier, son Président, Paul Badji (Sénégal), s'est félicité de l'adoption de la résolution 1544 par le Conseil de sécurité demandant à Israël de respecter ses obligations au titre du droit humanitaire international et soulignant l'obligation qui lui est faite de ne pas se livrer à la destruction d'habitations. De même, M. Badji a salué l'adoption de la résolution 58/292 réaffirmant que le peuple palestinien a le droit de disposer de lui-même et d'exercer sa souveraineté sur son territoire. Ces deux textes ont été qualifiés de « majeurs » par l'Observateur permanent de la Palestine.

Présentant le rapport de la Réunion internationale des Nations Unies sur les répercussions de la construction du mur de séparation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, qui s'est tenue à Genève les 15 et 16 avril 2004, le Président du Comité a exprimé sa très vive préoccupation quant à la persistance d'Israël à poursuivre ces travaux malgré l'opposition d'une grande partie de la communauté internationale. Le Comité, a rappelé M. Badji, avait pris l'initiative d'organiser cette réunion internationale dans le cadre de la 60^e session de la Commission de droits de l'homme, compte tenu du fait que la situation des territoires palestiniens occupés est caractérisée par de nombreuses violations des droits de l'homme.

Le Président du Comité a en outre fait savoir qu'une réunion des Nations Unies en Afrique à l'appui des droits inaliénables du peuple palestinien aurait lieu les 29 et 30 juin et qu'un forum de la société civile à l'appui de la paix au Moyen-Orient se tiendrait le 1^{er} juillet 2004 à Cape Town, en Afrique du Sud. En fin de réunion, le Comité a procédé à l'accréditation de deux organisations de la société civile: Working Group on Israel Palestine et l'Association française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique.

Déclarations

M. PAUL BADJI, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a informé le Comité de certaines des activités qui se sont déroulées depuis la dernière séance du 6 avril. Dans le courant d'avril/mai, le Conseil de sécurité s'est réuni deux fois pour examiner le point à l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». L'une des séances s'est tenue le 19 avril, suite à l'assassinat du dirigeant du Hamas, Abdel Aziz Al-Rantissi. Le 19 mai, le Conseil s'est réuni pour examiner la dangereuse détérioration de la situation à Rafah. Cette réunion a abouti à l'adoption de la résolution 1544 (2004) par 14 voix pour, zéro contre et une abstention. Dans ce texte, le Conseil demande à Israël de respecter ses obligations au titre du droit humanitaire et souligne en particulier l'obligation qui lui est faite de ne pas se livrer à la destruction d'habitations. Le 4 mai, le Secrétaire général a accueilli une réunion du Quatuor au niveau des dirigeants à l'issue de laquelle il a publié une déclaration dans laquelle il réaffirmait son attachement à la vision commune de deux États, Israël et Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Le 6 mai, l'Assemblée générale s'est réunie au titre du point de l'ordre du jour « question de Palestine » pour examiner un projet intitulé « statut du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est », à l'issue de laquelle elle a adopté la résolution 58/292 par 140 voix pour contre 6 avec 11 abstentions dans laquelle elle affirme que le peuple palestinien a le droit de disposer de lui-même et d'exercer sa souveraineté sur son territoire. Le 4 juin, le Bureau de l'Assemblée générale s'est réuni avec la troïka de l'Union européenne. Les débats se sont concentrés sur divers aspects des travaux du Comité ainsi que sur les questions d'intérêt commun. Enfin, M. Badji a fait savoir que le Gouvernement hongrois renonce à sa qualité de membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à compter du 1^{er} mai.

M. NASSER AL-KIDWA, Observateur permanent de la Palestine, a affirmé que la situation sur le terrain demeurait très mauvaise et que le peuple palestinien continuait de souffrir. La situation politique dans son ensemble demeure très instable en l'absence de reprise sérieuse du processus de paix. Deux résolutions importantes concernant la position internationale en ce qui concerne la question de la Palestine ont été prises dernièrement, s'est félicité M. Al-Kidwa. Il s'agit de la résolution 1544 du Conseil de sécurité et de la résolution 58/292 de l'Assemblée générale. Plusieurs réunions importantes se sont en outre tenues au niveau des groupements régionaux. L'Organisation de la Conférence islamique a convoqué une réunion ministérielle importante et le mouvement des non-alignés a lui aussi convoqué une réunion au niveau des ambassadeurs sur la question de la Palestine. Des pays arabes se sont également réunis au niveau ministériel. Dans tous ces cas, des positions claires ont été prises concernant l'évolution politique, en particulier en ce qui concerne le plan de dégageant de la bande de Gaza, l'échange de lettres entre MM. Bush et Sharon, le communiqué adopté par le Quatuor le 4 mai et le mur expansionniste. Ces positions reflètent un vaste consensus parmi les membres de la communauté internationale.

Le Comité interministériel des non-alignés a réitéré sa profonde déception quant à l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la Feuille de route. Quant aux lettres de MM. Bush et Sharon, le Comité a estimé qu'elles violaient le droit international et le droit inaliénable du peuple palestinien, y compris celui des réfugiés. La teneur de ces lettres représente une entorse totale à la Feuille de route. Le Comité a aussi réitéré son attachement à celle-ci et a estimé que tout retrait du territoire palestinien devait être complet. Il a en outre noté la nécessité d'une décision mettant fin à toutes les activités de peuplement et a appelé au respect du calendrier convenu dans la Feuille de route. Tôt ou tard, a poursuivi l'Observateur, la communauté internationale devra tenir compte des objectifs véritables de M. Sharon et engager le Conseil de sécurité des Nations Unies à adopter une résolution d'ensemble sur un retrait effectif de tout le territoire palestinien occupé depuis 1967. Si nous sommes en mesure de maintenir notre unité et si nous pouvons maintenir la position de la communauté internationale, la situation commencera peut-être à changer dans quelques mois, a déclaré M. Al-Kidwa. Il a également souhaité en conclusion la tenue d'une réunion spéciale sur la Palestine au début de la 59^e session de l'Assemblée générale dans l'objectif de mobiliser la communauté internationale pour la paix au Moyen-Orient.

Le représentant de la Malaisie a fait sienne la proposition avancée par les participants à une Réunion ministérielle du 13 mai d'organiser une réunion sur la Palestine au début de la 59^e session de l'Assemblée générale. Il a suggéré qu'elle se tienne entre le 27 septembre et le 1^{er} octobre 2004, pendant la semaine du débat général de l'Assemblée générale à New York dans le souci d'arrêter un consensus sur la manière selon laquelle la communauté internationale devrait contribuer à un règlement pacifique du conflit

palestino-israélien. Il a souhaité la participation du Mouvement des non-alignés (MNA), de l'Union européenne, de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, des groupes des États d'Amérique centrale et d'autres régions, en insistant pour que les discussions s'appuient sur le droit de tous les États et peuples de la région à vivre dans la paix et la sécurité.

Présentant le rapport de la Réunion internationale des Nations Unies sur les répercussions de la construction du mur de séparation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, qui s'est tenue à Genève les 15 et 16 avril 2004, M. BADJI, Président du Comité, a dit sa très vive préoccupation face à la persistance d'Israël à poursuivre la construction de ce mur malgré l'opposition d'une grande partie de la communauté internationale. Il a indiqué que le Comité qu'il préside avait pris l'initiative d'organiser cette Réunion internationale dans le cadre de la 60^e session de la Commission de droits de l'homme, compte tenu du fait que la situation dans le territoire palestinien occupé est caractérisée par de nombreuses violations des droits de l'homme. Il a précisé que cette Réunion s'est tenue autour de trois thèmes: les effets dévastateurs de la construction de ce mur sur la vie et l'avenir de la population palestinienne; la manière dont ce mur constitue une violation du droit international; et les raisons pour lesquelles cette construction rend physiquement impossible l'aboutissement de l'objectif de deux États vivant côte à côte au sein de frontières internationalement reconnues.

Cette réunion a vu l'intervention de 14 experts internationaux, y compris palestiniens et israéliens, et la participation de représentants de 67 gouvernements, de la Palestine, de cinq organisations intergouvernementales, du Comité international de la Croix-Rouge, de l'Union interparlementaire, de 12 organismes des Nations Unies et de 29 organisations de la société civile. Elle s'est concentrée sur les dangers que représente la construction de ce mur pour le peuple palestinien en matière juridique, politique, humanitaire et économique.

Les participants ont adopté un Document final par lequel ils ont exprimé leurs inquiétudes face à l'amplitude de cette construction et ses conséquences dévastatrices à court et long termes sur le peuple palestinien, et ses conséquences destructrices sur le processus politique. Ils se sont félicités de la décision de l'Assemblée générale de demander à la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur les conséquences juridiques de la construction de ce mur. Ils ont défini cette construction comme une remise en question dangereuse de la ligne de démarcation issue de l'armistice de 1949 (ligne verte) et une violation de la lettre et de l'esprit de la Feuille de route, et souligné qu'elle créait une situation nouvelle sur le terrain qui détermine l'issue de toute négociation future.

Ils ont insisté sur les dangers que représente cette construction pour la réalisation de la vision de deux États vivant côte à côte unanimement endossée par la communauté internationale. La poursuite de cette construction entraînera de nouvelles expropriations pour un grand nombre de Palestiniens, ont-ils mis en garde. Ils se sont inquiétés de l'absence du dialogue entre les deux parties depuis une longue période. En conclusion, il a indiqué que le rapport de la Réunion paraîtra sous forme de publication de la Division des droits des Palestiniens. Une copie de ce rapport a été affichée sur les sites internet de l'UNISPAL et la question de la Palestine.

* * * * *